

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220118-04-DE
Date de télétransmission : 08/02/2022
Date de réception préfecture : 08/02/2022

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 18 janvier 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10

Date de convocation 12 janvier 2022
--

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIU, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Laurent TROGRIC.

Absents excusés : Sébastien POINT, Carole SALEUR.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Création de branchements et réparations diverses sur ouvrages d'eau potable et d'assainissement – autorisation de signer
N° de délibération : 4

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Une consultation a été lancée le 28/09/2021 par le Bassin de Pompey pour l'attribution d'un marché comportant 2 lots.

Le premier lot est relatif à la « Création de branchements d'eau potable et/ou d'assainissement », pour leur partie publique, sur le périmètre géré par la Direction du Cycle de l'Eau.

Le second lot concerne les diverses opérations de « Terrassement et réparations des ouvrages d'eau potable et d'assainissement » nécessaires au maintien de la continuité de service, en dehors et pendant les périodes d'astreinte du service.

Le délai de l'accord-cadre est de 36 mois à compter de sa date de notification.

Trois candidats ont remis une offre pour les deux lots, le groupement SADE-CGTH / VEOLIA et les entreprises S.V.T. et TP 2D.

A l'issue de l'analyse des offres, conformément aux critères de jugement des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 janvier 2022, a émis un avis favorable à l'attribution des marchés dans les conditions suivantes :

- Lot n° 1 : S.V.T (montant estimatif DQE de 279 826.00 € H.T)
- Lot n° 2 : SADE-CGTH / VEOLIA (montant estimatif DQE de 524 245.00 € H.T)

Il vous est proposé d'attribuer les lots selon l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les attributaires visés ci-dessus.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 11 janvier 2022,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le lot 1 du marché « Création de branchements d'eau potable et/ou d'assainissement » à la société S.V.T et le lot 2 du marché au groupement SADE-CGTH / VEOLIA.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les 2 lots du marché.

PRECISE que les sommes seront prévues aux budgets annexes eau et assainissement, sur les articles 4581, 21531 et 21532 selon la nature des dépenses, lors du budget primitif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an
suddits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRLIC